

SYNDICAT MIXTE
 DU BASSIN DE L'ISLE
 Les Grands Champs
 24400 SAINT LAURENT DES HOMMES
 TEL : 05.53.80.58.51

Nombre de membres :
 - en exercice : 49
 - présents : 25
 - votants : 29

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt neuf mars
 Le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de
 Coursac, sous la présidence de Stéphane DOBBELS.

Date de convocation du comité syndical : 12/03/2021

Secrétaire de séance : Gilles MOTARD.

Collectivité	NOM Prénom	Présent	Absent/ Excusé	Pouvoir à (P)/ Représenté par (S)	
CA LE GRAND PERIGUEUX	BIDAUD Yannick		x		
	BOUCAUD Christelle		x		
	BOURGEOIS Richard		x		
	CADET Michel	x			
	CHAPOUL Denis		x		
	COURAULT Martine		x	S : Duverneuil Patricia	
	DELCROS Rodolphe		x		
	DENIS Claude	x			
	DOBBELS Stéphane	x			
	FARGE Charles		x		
	GUILLEMOT Lucas		x		
	LAGUIONIE Joël	x			
	MALLET Jean-Luc		x		
	MARTY Alain		x	S : Noyer Jean-Luc	
	MASSOUBRE- MAREILLAUD Cécile			x	
	MOISSAT Franck			x	
	MOTARD Gilles	x			
	PARVAUD Jean			x	
	PERPEROT Philippe			x	
SERRE Pascal			x		
VIROL Jean-Paul			x		
CC ISLE VERN SALEMBRE	CHASTANET Michel	x			
	DELLA MUTA Stéphanie		x		
	DOMINIQUE Alain	x			
	HASSE Fabrice			x	
	MARTIN Jean-Bernard	x			
	PRIGENT Jacky	x			
	ROUSSEL François			x	P : Dominique Alain

CC ISLE DOUBLE LANDAIS	CABIROL Brigitte	x		
	DECOLY Thomas	x		
	DEJEAN Claude	x		
	LECONTE Dominique	x		
	ROUILLER Rozenn		x	S : Elizabeth Geroges
CC ISLE ET CREMPSE EN PERIGORD	CANTELAUBE Erick		x	
	GUILLAUMARD Bernard	x		
	KIERS Christophe		x	
	MASSIAS Jean-Luc	x		
	RUIZ José		x	P : Tomski Jean-Luc
	TOMSKI Jean-Luc	x		
CC ISLE LOUE AUVEZERE EN PERIGORD	BOUCHAUD Guy		x	
	GADAUD Joël		x	P : Lamassiaude Jean- Michel
	LAGUYONIE Christian		x	P : Reynaud-Lasternas Marianne
	LAMASSIAUDE Jean- Michel	x		
	POURCEL Christel	x		
	RAYNAYD Michel		x	
	REYNAUD- LASTERNAS Marianne	x		
	RODRIGUES Antonio	x		
CC TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR THENON HAUTEFORT	BOUSQUET Dominique	x		
	ROUDIER Stéphane	x		

**MODIFICATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE
INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE L'ISLE (SMIVI)**

Délibération n° 2021_03_29_01

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité de retirer la délibération 2021_02_25_02 du 25 février 2021, suite à une erreur dans le nombre de délégués à élire (20 au lieu de 25).

Les délégués suivants ont obtenu 29 voix et sont déclarés élus.

Titulaires :

Nom	Prénom
BIDAUD	Yannick
BOUSQUET	Dominique
CABIROL	Brigitte
CADET	Michel
DEJEAN	Claude
DOBBELS	Stéphane
DOMINIQUE	Alain
GUILLAUMARD	Bernard
HERLEMONT	Georges
LAGUIONIE	Joël
LAMASSIAUDE	Jean-Michel
LECONTE	Dominique
MASSIAS	Jean-Luc
MOTARD	Gilles
PERPEROT	Philippe
PRIGENT	Jacky
RODRIGUES	Antonio
ROUDIER	Stéphane
ROUILLER	Rozenn
TOMSKI	Jean-Luc

Suppléants :

Nom	Prénom
BOUCAUD	Christelle
BOURGEOIS	Richard
CANTELAUBE	Erick
CHAPOUL	Denis
CHASTANET	Michel
DECOLY	Thomas
DELCROS	Rodolphe
DENIS	Claude
FARGE	Charles
GADAUD	Joël
GUILLEMOT	Lucas
HASSE	Fabrice
KIERS	Christophe
LAGUYONIE	Christian
MARTIN	Jean-Bernard
MARTY	Alain
MOISSAT	Franck
RAYNAUD	Michel
ROUSSEL	François
SERRE	Pascal

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Délibération n° 2021_03_29_02

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 26 mars 2021,

Le Président propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO « PROMUS / PROMOUVABLES » (%)
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2^{ème} classe	100
Technicien principal 2^{ème} classe	Technicien principal 1^{ère} classe	100

SUPPRESSION DE POSTES

Délibération n° 2021_03_29_03

Vu la délibération en date du 25 février 2021 sollicitant l'avis du comité technique quant à deux suppressions de postes,

Vu l'avis du comité technique en date du 26 mars 2021,

Le Président expose au Conseil syndical la nécessité de supprimer les emplois suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (secrétaire) à 3 heures hebdomadaires suite à démission
- 1 poste d'adjoint technique (agent entretien bords de rivière) à 35 heures hebdomadaires suite à la mise en disponibilité d'office d'un agent pour inaptitude physique

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de supprimer ces postes
- que la délibération prendra effet à compter du 31 mars 2021
- d'adopter les modifications ainsi proposées
- autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° 2021_03_29_04

Suite à l'avis du comité technique en date du 26 mars 2021, le tableau des effectifs à ce jour est le suivant :

Poste	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	32 h
Adjoint technique territorial	C	7	35 h
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	35 h
Agent de maîtrise	C	4	35 h
Technicien territorial principal 2 ^{ème} classe	B	1	35 h
Technicien territorial principal 1 ^{ère} classe	B	2	35 h

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide le tableau.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Délibération n°2021_03_29_05

Le comité syndical réuni sous la présidence de Claude DENIS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. DOBBELS Stéphane (lequel est sorti lors du vote) après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opération de l'exercice	840 569,02 €	932 858,45 €	65 006,26 €	152 848,77 €	905 575,28 €	1 085 707,22 €
Résultats reportés	150 451,10 €			235 395,14 €	150 451,10 €	235 395,14 €
Totaux	991 020,12 €	932 858,45 €	65 006,26 €	388 243,91 €	1 056 026,38 €	1 321 102,36 €
Résultat de clôture	58 161,67 €			323 237,65 €	0,00 €	323 237,65 €
Restes à réaliser			393 555,00 €	235 395,14 €		
Totaux cumulés	58 161,67 €		393 555,00 €	558 632,79 €	0,00 €	323 237,65 €
Résultats définitifs	58 161,67 €			165 077,79 €		165 077,79 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

DRESSE PAR M. Jean-François LAPAQUELLERIE

Délibération n°2021_03_29_06

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération n° 2021_03_29_07

M. le Président donne la parole à M. Jean-Luc MASSIAS , Vice Président délégué aux finances pour la présentation du Budget Primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, avec :

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

adopte, le budget primitif 2021 et AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes.

MONTAGES FINANCIERS 2021

Délibération n° 2021_03_29_08

Le SMBI sollicite des aides annuelles auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département de la Dordogne et la Région Nouvelle Aquitaine.

Les règles de financements de chacun des trois partenaires sont différentes. L'Agence finance des missions et non des postes.

Aussi, tous les travaux menés ne sont pas subventionnable au même taux et aux mêmes modalités.

Les taux de subventions sollicitées sont variables :

- CD 24 :
 - 6 000 € / ETP technicien
 - 10 % pour les travaux d'entretiens de milieux naturels
 - 15 % pour des travaux de restauration
 - Aucun financement pour les travaux associant le tourisme
- AEAG :
 - 50 % pour les missions de techniciens (40 % si PPG et + 10 % si territoire hydrographiquement cohérent)
 - Travaux de l'équipe : selon les travaux avec coût unitaire maximal
- Région Nouvelle Aquitaine
 - 20 % des investissements matériel (ordinateur, véhicule, mobilier, etc.)
 - 20 % en cas de travaux menés par l'équipe mais avec une vocation pérenne (modalités précises à vérifier).
 - 60 % dans le cadre du projet TVB et pollinisateurs

D'autres aides ponctuelles seront sollicitées fonction des projets, notamment auprès de la fédération de pêche.

1. Equipe régie

Personnel	262 945,30
Frais salariaux	
Fonctionnement	53 700,00
Autres dépenses	
Investissement (amortissement)	16 656,97
Frais directs liés aux travaux	56 660,00
Dépenses	389 962,27

Partenaires	Taux sollicité	Modalités	Montant dépenses éligibles	Montant de l'aide	Taux réel
Région Nouvelle Aquitaine	20%	Investissements matériels	50 000,00	10 000,00	2,56%
	20%	Travaux d'investissements par la régie	18 950,00	3 790,00	0,97%
	60%	TVB et pollinisateurs	10 000,00	6 000,00	1,54%
	<i>Sous-total Région NA</i>			<i>19 790,00</i>	<i>5,07%</i>
Conseil Départemental 24	10 - 15 %	Interventions sur la ripisylve, embâcles, travaux de restauration annexes hydrauliques, zones humides	225 000,00	33 750,00	8,93%
Agence de l'Eau Adour Garonne	50,00%	Interventions sur la ripisylve, embâcles, travaux de restauration annexes hydrauliques, zones humides + Application d'une VMR	225 000,00	112 500,00	28,85%
Total subventions				166 040,00	42,58%
Autofinancement				223 922,27	57,42%

2. Ingénierie technique

Tableau A	280 389,80	Selon formulaire AEAG
Frais salariaux		
Tableau B	23 380,00	
Autres dépenses		
Tableau C	60 020,00	
Frais indirects		
Tableau D	14 300,00	
Dépenses ponctuelles		
Dépenses	378 089,80	
Temps de travail totaux (tech, stagiaire, serv. civique)	1 404,00	6,38
Temps de travail techniciens (TMA, Tech ZH)	1189,00	5,40
Coût journalier	269,29	

Partenaires	Taux sollicité	Modalités	Montant dépenses éligibles	Montant de l'aide	Taux réel
Région Nouvelle Aquitaine	20%	Investissements matériels	10 700,00	2 140,00	0,57%
Conseil Départemental 24	6 000 € / ETP	4,3 ETP TMA	/	29 280,00	7,74%
		0,58 ETP Tech ZH			
Conseils Départementaux 19 et 87	Aucun financement sur le fonctionnement	0,5 ETP TMA			
Agence de l'Eau Adour Garonne	50,00%	Tableau C : 20 % du tableau A Selon formulaire AEAG	374 147,76	187 073,88	49,48%
Total subventions				218 493,88	57,79%
Autofinancement				159 595,92	42,21%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil syndical décide :
 De valider ces montages financiers
 De solliciter les aides auprès des partenaires
 D'autoriser le Président à solliciter d'autres aides en cours d'année.

PROJET D'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

Délibération n° 2021_03_29_09

Le vice-Président Gilles MOTARD informe l'assemblée que le SMBI a déposé le 15 mars un projet d'Atlas de la Biodiversité Communale.

Contraint de limiter le projet, dix communes participent au projet : Bourrou, Brouchaud, Manzac-sur-Vern, Marsac-sur-l'Isle, Moulin-Neuf, Annesse et Beaulieu, Saint-Martial-d'Albarède, Saint Aquilin, Saint-Martial d'Artenset, Saint-Michel-de-Double.

Ce projet a été travaillé avec les Enfants pour le Pays de Beleyme, partenaire principal.

Les objectifs sont les suivants :

- mieux connaître la biodiversité d'un territoire,
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité,
- faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales d'aménagement et de gestion du territoire.

Considérant les actions de sensibilisation et de prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales, une implication conséquente des élus locaux est nécessaire.

Pour ce faire, le Syndicat envisage de s'appuyer sur différentes structures telles que des associations locales de protection de l'environnement, d'animation territoriale, etc.

Le Syndicat et les Enfants du Pays de Beleyme ont déposé et animeront ce projet. Ils seront à l'initiative des démarches mais également à l'écoute des élus locaux et des riverains impliqués dans le projet.

De nombreuses actions seront entreprises telles que des animations avec le grand public, les scolaires et autres ALSH, des démarches de sciences participatives, des enquêtes, des études confiées à des spécialistes, etc.

En point d'orgue du projet et également pour compenser tout ou partie de l'empreinte carbone, le syndicat, la commune et les partenaires locaux du projet réaliseront des travaux de restauration ou de mise en valeur. Ces chantiers participatifs pourront être de plusieurs natures :

- Plantation de haies, de ripisylve,
- Création d'un sentier de découverte des orchidées,
- Restauration de mares, etc.

Ce projet ABC du Bassin de l'Isle 2021 permet d'initier une dynamique de projets environnementaux. Cela peut être le point de départ de projets individuels ou collectifs : restauration / préservation de milieux, Territoire Engagés pour la Nature, restauration des Trames Verte et Bleue, etc.

Le Syndicat sera également présent pour poursuivre ces actions et les pérenniser.

Une mise en œuvre efficace de cet Atlas de la Biodiversité Communale, va nécessiter l'embauche d'une personne spécifiquement dédiée à la mission.

Le projet sera étalé sur deux années, de juillet 2021 à septembre 2023.

Le projet sera travaillé localement avec de nombreux partenaires : CEN NA, LPO, SDP 24, etc., en plus d'autres partenaires institutionnels : Agence de l'Eau, CD 24 (Maison Numérique de la Biodiversité), CAUE, Chambre d'agriculture, etc.

Le budget total est de 295 845 € finançables à 76.13 % par l'OFB.

Les communes concernées participent à hauteur de 13 000 € (montant forfaitaire selon la taille de population de la commune), le SMBI à hauteur de près de 34 837 € dont 27 337 € de fonds propres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil syndical décide :

- De valider le montage financier

- De confirmer le portage de ce projet par le SMBI
- De confirmer le partenariat avec les communes et l'association des enfants du Pays de Beleyme.

PROGRAMMES PLURIANNUELS DE GESTION

Délibération n° 2021_03_29_10

Le Directeur informe l'assemblée que le SMBI finalise plusieurs PPG selon un découpage souhaité par l'agence de l'eau (Isle amont, Isle aval, Isle médian).

Ces programmes pluriannuels de gestion répondent à plusieurs thématiques, liées aux compétences statutaires du Syndicat :

- Maintenir et améliorer la qualité de l'eau pour les usagers et les milieux
- Partager la ressource en eau entre les usagers et réduire le risque inondation
- Préserver et reconquérir les rivières et les milieux humides
- Favoriser les activités de loisirs.

Les techniciens présentent les 23 actions des PPG Isle amont et Isle médian à l'assemblée. Le PPG Isle aval sera travaillé très prochainement avec le SIETAVI et la CC Montagne Montravel et Gurson.

Pour chaque action, les objectifs, les modalités de mise en œuvre, la sectorisation, le coût estimé et les potentiels financements sont détaillés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil syndical décide de valider les orientations de cette programmation sous réserve de validation du COPIL.